

**La façon dont nous
menons nos affaires**

Travailler avec Suncor



Table des matières

Table des
matières

Notre Code

Vivre selon
nos valeurs

Pratiques
commerciales
éthiques

Communiquer
l'information

Ressources

Notre code

À propos du présent code	4
Message de Suncor	5

Vivre selon nos valeurs

Nos valeurs	7
Responsabilité	8
Discipline opérationnelle et sécurité	10
Milieu de travail respectueux	11
Droits de la personne	12

Pratiques commerciales éthiques

Conflits d'intérêts	14
Cadeaux et divertissements	15
Prévention des paiements irréguliers	16
Concurrence loyale	19
Communication de l'information comptable et financière	20

Communiquer l'information

Information confidentielle	22
Délit d'initié et communication avec le public	24
Utilisation du matériel et des systèmes informatiques de Suncor	26

Ressources

Service d'assistance en matière d'intégrité de Suncor	28
---	----

Notre vision

Être le plus important fournisseur d'énergie au Canada, respecté pour ses employés, son rendement, sa durabilité et ses relations qui, ensemble, créent des contributions à valeur ajoutée à la société, aux collectivités, aux clients et aux actionnaires.

Notre code

Table des
matières

- > À propos du présent code
- > Message de Suncor

Notre Code

Vivre selon
nos valeurs

Pratiques
commerciales
éthiques

Communiquer
l'information

Ressources

À propos du présent code

Table des
matières

Notre Code

Vivre selon
nos valeurs

Pratiques
commerciales
éthiques

Communiquer
l'information

Ressources

Le document *La façon dont nous menons nos affaires – Travailler avec Suncor* découle du Code des normes de pratiques commerciales de Suncor. Il reflète notre raison d'être, nos valeurs ainsi que nos attentes, à l'égard de nous-mêmes et de ceux avec qui nous travaillons. Il présente les valeurs que prône Suncor et sert de guide pour préciser les comportements qui sont attendus de nos fournisseurs, de nos entrepreneurs, de nos consultants et des autres entités avec lesquelles nous faisons affaire.

Il se peut que votre entreprise ait déjà établi ses valeurs et adopté un code de conduite régissant les règles de base, les normes et les comportements sur vos lieux de travail. Nous nous attendons à ce que quiconque travaille avec Suncor incarne ses propres valeurs, mais qu'il respecte également les nôtres et réponde à nos attentes de manière à agir comme il se doit, de la bonne manière, chaque fois.



Message de Suncor

Table des
matières

Notre Code

Vivre selon
nos valeurs

Nous sommes très fiers de la réputation de Suncor et de notre volonté d'établir et d'entretenir des relations de confiance et de respect mutuels, tout en travaillant de façon sécuritaire.

Cela commence avec notre raison d'être et nos valeurs. Elles dictent la façon dont nous agissons et menons nos affaires. Elles nous rappellent à quel point notre réputation dépend de chacun de nous et de notre capacité de faire les bons choix, chaque jour.

Nous comptons sur vous pour agir avec une intégrité irréprochable dans le travail que vous accomplissez avec Suncor. Nous vous demandons de vous conformer, comme nous le faisons nous-mêmes, aux normes de conduite les plus rigoureuses. Et nous nous attendons à ce que vous vous efforciez de faire toujours mieux et d'aider les autres à s'améliorer aussi. Vous jouez un rôle clé dans notre entreprise pour mener à bien nos activités, et un comportement exemplaire de votre part est essentiel à notre réputation et à notre réussite.

Notre industrie – et le monde qui nous entoure – sont appelés à relever des défis économiques, sociaux et environnementaux importants. Les entreprises et l'économie s'exposent à des risques si nous ne pouvons répondre aux attentes de plus en plus élevées de la société envers nos comportements et notre rendement. Nous avons une occasion immense de montrer la voie et d'avoir une incidence positive sur nos collectivités, notre pays et la planète entière.

Assurons-nous que l'honnêteté, l'intégrité, le respect et le comportement éthique sont au cœur même de notre façon de travailler ensemble.

Ressources

Vivre selon nos valeurs

Table des
matières

Notre Code

Vivre selon
nos valeurs

- > Nos valeurs
- > Responsabilité
- > Discipline opérationnelle et sécurité
- > Milieu de travail respectueux
- > Droits de la personne

Pratiques
commerciales
éthiques

Communiquer
l'information

Ressources

Nos valeurs

Table des matières

Notre Code

Vivre selon nos valeurs

Pratiques commerciales éthiques

Communiquer l'information

Ressources

Nos valeurs constituent nos principes directeurs. Axées sur la personne, elles déterminent la façon dont nous voulons nous traiter les uns les autres et la manière dont nous agissons avec ceux avec qui nous travaillons à l'extérieur de Suncor. Elles déterminent la façon dont on s'attend à ce que nous effectuions notre travail, jour après jour.

Les valeurs de Suncor :

La sécurité avant tout

Il s'agit d'un principe inconditionnel! Si ce n'est pas sécuritaire, nous ne le faisons pas. Nous veillons à notre sécurité et à celle de nos collègues et avons le courage d'agir pour que notre lieu de travail, nos maisons et nos collectivités soient des endroits sains et sécuritaires.

Plus forts ensemble

Nous sommes plus forts ensemble, car c'est ce qui nous permet d'obtenir des résultats exceptionnels. Nous mettons tout en œuvre pour bâtir une relation de confiance les uns avec les autres, avec nos groupes d'intérêt et les communautés autochtones, être inclusifs et utiliser l'expérience des autres de façon positive.

La discipline opérationnelle

Ce principe est essentiel à la façon dont nous gérons notre entreprise. Nous adoptons des comportements, des normes et des pratiques uniformes pour toujours améliorer notre rendement alors que nous cherchons à agir comme il se doit, de la bonne manière, chaque fois, pour obtenir de bons résultats.

La curiosité et l'apprentissage continu

Ce principe nous aidera à croître, à remettre en question le statu quo, à apprendre les uns des autres et à nous soutenir mutuellement pour créer un monde meilleur. Nous écoutons, nous partageons, nous donnons le maximum et nous nous adaptons.

Agir avec intégrité

Nous agissons avec intégrité dans toutes nos actions. Nous tenons nos promesses et abordons nos responsabilités avec ouverture, honnêteté, respect et transparence.

Responsabilité

Table des matières

Notre Code

Vivre selon nos valeurs

Pratiques commerciales éthiques

Communiquer l'information

Ressources



Tous les partenaires commerciaux de Suncor ont la responsabilité de répondre aux attentes et exigences décrites dans ce code. Nous nous attendons également à ce que les membres de votre personnel et vos entrepreneurs qui collaborent avec nous connaissent et respectent le code. Puisque bon nombre de nos attentes et exigences reposent sur le comportement individuel, il est important que votre personnel et vos entrepreneurs respectent nos valeurs, afin de nous assurer que nos activités commerciales courantes sont menées d'une manière équitable, honnête et éthique.

Nous nous attendons aussi à ce que vous respectiez les lois, règles et règlements applicables. Les exigences décrites dans ce code sont complémentaires à vos obligations juridiques et à celles de votre propre code de conduite.

Nous vous encourageons à mettre en œuvre votre propre code de conduite des fournisseurs pour aider votre chaîne d'approvisionnement à monter la barre.

Responsabilité (suite)

Table des matières

Notre Code

Vivre selon nos valeurs

Prendre la bonne décision

Avant d'agir dans une situation donnée, posez-vous les questions suivantes :

- La vie, la santé ou la sécurité de quelqu'un ou encore l'environnement sont-ils menacés?
- Est-ce que ça semble équitable, respectueux et honnête?
- Est-ce légal?
- La confiance et l'intégrité s'en trouvent-elles compromises?

Gardez à l'esprit ces suggestions :



1. Demander

Demandez-vous : « Qu'est-ce que j'en penserais si j'en étais informé en lisant les journaux? » Faites preuve de jugement et de bon sens. Si une affaire vous semble douteuse ou inappropriée, il y a de fortes chances qu'elle le soit.

2. Clarifier

Obtenez des précisions sur vos responsabilités et votre rôle. Il peut s'avérer utile de réunir d'autres personnes afin de discuter du problème et de le résoudre.

3. Discuter

Discutez du problème avec votre représentant de Suncor. Il se peut qu'il soit mieux informé de la situation et en mesure de vous aider à prendre une décision éclairée.

EN DÉFINITIVE

Nous nous attendons à ce que nos associés commerciaux exercent leurs activités en respectant les valeurs, attentes et exigences décrites dans ce code. Tout manquement peut entraîner des conséquences graves, incluant l'annulation de nos relations commerciales.

Communiquer l'information

Ressources

Discipline opérationnelle et sécurité

La discipline opérationnelle est essentielle à la façon dont nous exploitons notre entreprise. Nous utilisons des normes et pratiques uniformes afin d'améliorer constamment notre rendement.

Voici nos grandes aspirations :

- Être un leader en matière de sécurité et de développement durable
- Contribuer au plus haut niveau de rendement
- Stimuler le rendement grâce à un souci du coût inférieur et l'objectif d'être concurrentiel sur le plan des émissions carboniques
- Assurer la fiabilité de nos actifs, de nos systèmes et de nos employés
- Faire des choix avisés pouvant être reproduits dans d'autres secteurs de nos activités
- Adopter des normes communes dans l'entreprise

EN DÉFINITIVE

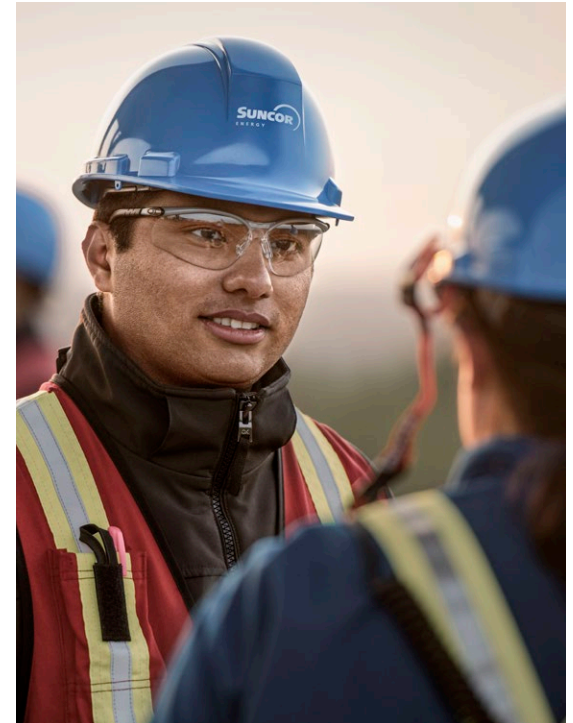
Nous nous attendons à ce que nos associés commerciaux respectent continuellement les normes et pratiques de Suncor et appuient les efforts que nous déployons pour améliorer notre rendement.

La sécurité avant tout

- La sécurité est un élément essentiel de la culture de Suncor.
- La sécurité est notre obligation morale envers les gens, car nous nous soucions de nos employés comme de nos entrepreneurs.
- Chaque employé, entrepreneur ou consultant est tenu d'atteindre les résultats escomptés de la bonne façon, en toute sécurité.
- Cela signifie de protéger la sécurité et la santé des membres de notre équipe et de l'environnement, et d'exploiter notre entreprise de façon fiable et efficace.
- Aucune tâche n'est assez urgente ou routinière pour ne pas être exécutée de façon sécuritaire – si ce n'est pas sécuritaire, nous ne le faisons pas.

EN DÉFINITIVE

Nous nous attendons à ce que nos associés commerciaux partagent l'engagement de Suncor envers la sécurité et qu'ils veillent à la santé et au bien-être de leurs employés et des autres personnes touchées par leurs activités.

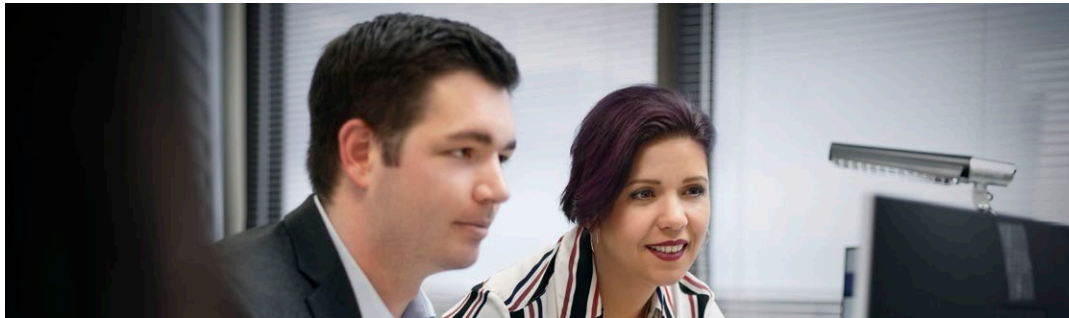


Milieu de travail respectueux

Table des matières

Notre Code

Vivre selon nos valeurs



Suncor s'engage à offrir un milieu de travail qui encourage le respect mutuel et où chacun peut s'épanouir et avoir un sentiment d'appartenance. Nous célébrons et appuyons les expériences uniques de nos employés en favorisant un environnement de travail sécuritaire sur le plan psychologique où chacun se sent respecté et valorisé.

Le harcèlement se distingue des interactions sociales courantes qui caractérisent un milieu de travail normal et dynamique. En règle générale, le harcèlement implique un comportement qui dénigre, humilie et embarrasse une personne. Il peut s'agir de commentaires ou d'actions quelconques qui pourraient être perçus comme offensants ou rendre le milieu de travail désagréable. Le harcèlement peut aussi se faire en ligne ou dans les médias sociaux, sous forme de courriels, de textos et de publications sur les médias sociaux inappropriés.

Faire preuve de discrimination, c'est traiter une personne de manière injuste en raison de son âge, son origine ethnique, sa citoyenneté, sa couleur ou tout autre aspect protégé par les lois en vigueur.

Par violence, on entend non seulement toutes les manifestations physiques de violence comme les coups ou les bousculades, mais aussi toute forme de menace ou d'intimidation.

Suncor prend très au sérieux toute plainte et tout cas de violence, de discrimination ou de harcèlement potentiel dénoncé, et a mis en place des processus pour s'en occuper.

EN DÉFINITIVE

Suncor ne tolère aucune forme de harcèlement, de discrimination ou de violence sur les lieux de travail. Ne participez jamais à des agissements qui créent un milieu de travail malsain comme faire des commentaires ou des blagues inappropriés, pratiquer l'intimidation ou provoquer des contacts physiques non désirés.

Q : J'ai remarqué ce que je considère comme un comportement inapproprié à l'égard d'un autre travailleur dans une installation de Suncor. Je ne sais pas exactement ce qu'en pense ce travailleur, mais pour ma part je ne suis pas à l'aise avec la façon d'agir des individus en question. Que dois-je faire?

R : Le respect dans le milieu de travail est essentiel pour nous. Si vous pensez avoir fait l'objet ou avoir été témoin d'un comportement contraire à ce principe dans une installation de Suncor, n'hésitez pas à le signaler et à en parler à votre représentant de Suncor ou à utiliser le Service d'assistance en matière d'intégrité de Suncor.

Communiquer l'information

Ressources

Droits de la personne

Table des matières

Notre Code

Vivre selon nos valeurs

Pratiques commerciales éthiques

Communiquer l'information

Ressources



Suncor s'est engagée à respecter les droits de la personne reconnus mondialement. Ces droits comprennent ceux établis dans la Charte internationale des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relativement aux principes et droits fondamentaux au travail, y compris les huit Conventions fondamentales qui la composent. Nous cherchons également à aligner nos pratiques sur celles établies dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et à adhérer aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.

Le respect des droits de la personne comprend ce qui suit :

- ne jamais avoir recours au travail des enfants ou au travail forcé ni se livrer à la traite de personnes;
- permettre la liberté d'association et la négociation collective;
- offrir des salaires et des avantages sociaux qui satisfont aux normes locales;
- se conformer aux exigences liées aux heures de travail.

EN DÉFINITIVE

Suncor n'a aucune tolérance pour le recours au travail des enfants, au travail forcé et à la traite de personne. Ayez toujours des mesures de protection en place pour qu'aucun bien ou service produit par le travail d'un enfant ou forcé, ou des victimes de la traite de personnes ne soit approvisionné à Suncor.

Pratiques commerciales éthiques

- > Conflits d'intérêts
- > Cadeaux et divertissements
- > Prévention des paiements irréguliers
- > Concurrence loyale
- > Communication de l'information comptable et financière

Conflits d'intérêts

Table des matières

Notre Code

Vivre selon nos valeurs

Pratiques commerciales éthiques

Communiquer l'information

Ressources



Nous agissons avec intégrité dans tout ce que nous faisons. Nous tenons nos promesses et abordons nos responsabilités avec ouverture, honnêteté et transparence. Il s'agit d'une de nos valeurs, qui témoigne de l'importance que nous accordons à la confiance dans toutes nos relations commerciales. Conformément à ce lien de confiance, nous nous attendons à ce que nos associés commerciaux déclarent toute situation qui pourrait entraîner un conflit d'intérêts réel ou perçu.

Situations les plus courantes pouvant engendrer un conflit d'intérêts :

- Confier des travaux à un sous-traitant dont un ami ou un membre de votre famille est propriétaire ou en a le contrôle
- Toute relation qui laisserait entendre que votre jugement pourrait être altéré

EN DÉFINITIVE

Évitez toute situation où vous pourriez profiter ou sembler profiter indûment d'avantages résultant de renseignements obtenus grâce à votre relation commerciale avec Suncor. De plus, discutez avec votre représentant de Suncor des circonstances qui pourraient être perçues comme des situations de conflit d'intérêts. La divulgation complète, honnête et immédiate offre une occasion de traiter les conflits d'intérêts avant que des problèmes ne surviennent.

Q : Je prépare une proposition que mon entreprise a l'intention d'envoyer à Suncor en réponse à une DDP. Mon conjoint travaille au sein de la Chaîne d'approvisionnement de Suncor et pourrait être appelé à étudier notre proposition. Devons-nous, mon conjoint et moi, faire quelque chose?

R : Oui. Outre le fait que votre conjoint doive déclarer son conflit d'intérêts possible aux termes du Principe de Suncor sur les conflits d'intérêts et se retirer du processus, nous nous attendons à ce que nos associés commerciaux soulèvent la question du conflit d'intérêts éventuel de manière proactive dans une perspective de transparence et de confiance.

Cadeaux et divertissements

Table des matières

Notre Code

Vivre selon nos valeurs

Pratiques commerciales éthiques

Communiquer l'information

Ressources

Bien que les coutumes concernant l'offre de cadeaux varient d'un pays à l'autre, un principe est clair : l'échange de cadeaux ne doit pas influencer ou sembler influencer sur notre capacité de prendre des décisions d'affaires objectives et équitables. Le personnel de Suncor est autorisé à offrir et à accepter des cadeaux et des divertissements dans le contexte de l'établissement d'une relation commerciale, mais il doit veiller à éviter les offres qui pourraient être mal interprétées ou donner l'impression qu'elles entraînent une contrepartie.

Qu'est-ce qui est acceptable?

À la condition qu'ils n'aient pas lieu à un moment délicat, les dîners d'affaires d'une valeur raisonnable, les échanges peu fréquents de cadeaux de faible valeur et les petites marques de reconnaissance lors de réceptions officielles sont généralement acceptables.

Ce qu'il faut retenir :

Si vous n'êtes pas certain qu'un cadeau ou un divertissement est approprié, parlez-en au préalable avec votre représentant de Suncor.

EN DÉFINITIVE

Ayez en tête les exigences suivantes avant d'offrir un cadeau ou un divertissement à un membre du personnel de Suncor :

- Votre offre doit avoir une valeur symbolique.
- L'échange de cadeaux et de divertissements ne doit pas être fréquent.
- L'échange ne devrait pas créer un sentiment d'obligation.
- N'offrez jamais de cadeaux en espèces ou quasi-espèces. (p. ex., cartes-cadeaux) ou sous forme de valeurs mobilières.
- N'offrez jamais de cadeaux ou de divertissements, quelle qu'en soit la nature, en période d'appel d'offres, de négociation ou d'octroi de contrats.

Q : J'ai des billets pour un événement sportif auquel j'aimerais inviter mon représentant de Suncor. Ce serait un excellent moyen de renforcer notre relation d'affaires. Que dois-je faire?

R : Déterminez si un processus d'approvisionnement ou des négociations quelconques en cours risquent d'influer sur votre décision. Le cas échéant, vous ne devriez pas inviter votre représentant. Si vous avez des questions ou le moindre doute, vous devriez communiquer avec votre représentant de Suncor et déterminer avec lui s'il peut accepter l'offre.

En cas de doute, posez-vous ces questions

	OUI	NON
Le cadeau a-t-il peu de valeur?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La personne qui en bénéficie peut-elle à son tour en faire autant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les offres de cadeau ou de divertissement sont-elles peu fréquentes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'offre de cadeau ou de divertissement est-elle conforme aux lois locales?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Prévention des paiements irréguliers

Table des matières

Notre Code

Vivre selon nos valeurs

Pratiques commerciales éthiques

Communiquer l'information

Ressources

Suncor s'est engagée à gérer ses activités commerciales de manière honnête, équitable et éthique, partout dans le monde. Quiconque travaille avec nous est tenu de toujours exercer des activités commerciales dénuées de corruption. La corruption porte atteinte à la réputation de chaque entité concernée, y compris les pays où elle sévit. Il est donc essentiel de comprendre en quoi consiste la corruption afin de s'assurer qu'elle ne fait jamais partie des relations commerciales avec Suncor.

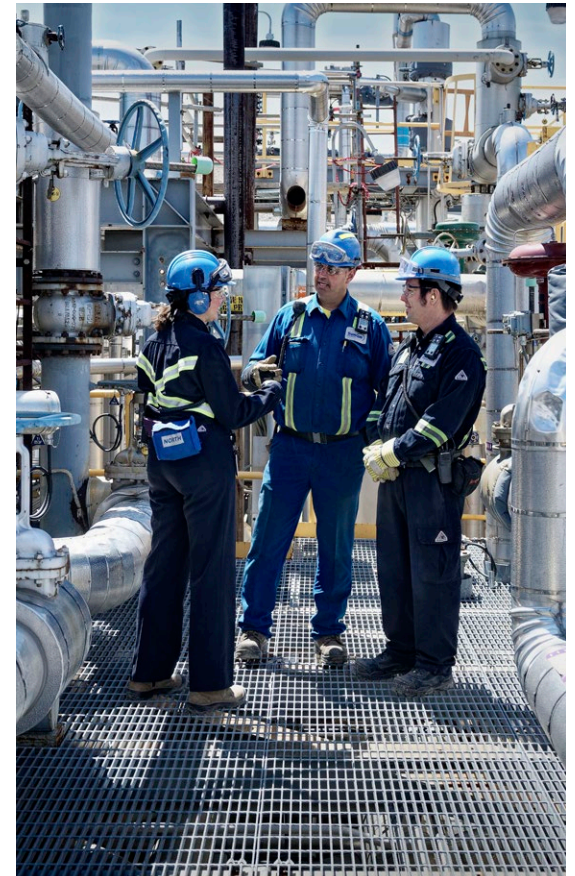
En termes simples, la corruption signifie l'abus d'influence en vue d'un enrichissement personnel. Tous les pays où Suncor mène des activités ont des lois anticorruption qui interdisent d'offrir un paiement, un cadeau ou un autre avantage à un fonctionnaire ou à une personne du secteur privé en échange d'un traitement de faveur. La violation de ces lois peut donner lieu à d'importantes sanctions, y compris des amendes substantielles et une peine d'emprisonnement. Par conséquent, il est essentiel que tous les partenaires commerciaux de Suncor comprennent les lois anticorruption applicables et s'y conforment.

Des exigences complexes

Les aspects légaux et éthiques de ces situations peuvent être difficiles à interpréter. Par exemple, même si dans certains pays la loi permet les paiements de facilitation ou « d'accélération », Suncor ne les autorise en aucune circonstance, peu importe le pays.

EN DÉFINITIVE

N'offrez et n'acceptez jamais de pot-de-vin ou de paiement de facilitation dans le cadre de votre relation commerciale avec Suncor. De plus, ne faites jamais de contribution politique ou de don de bienfaisance au nom de Suncor.

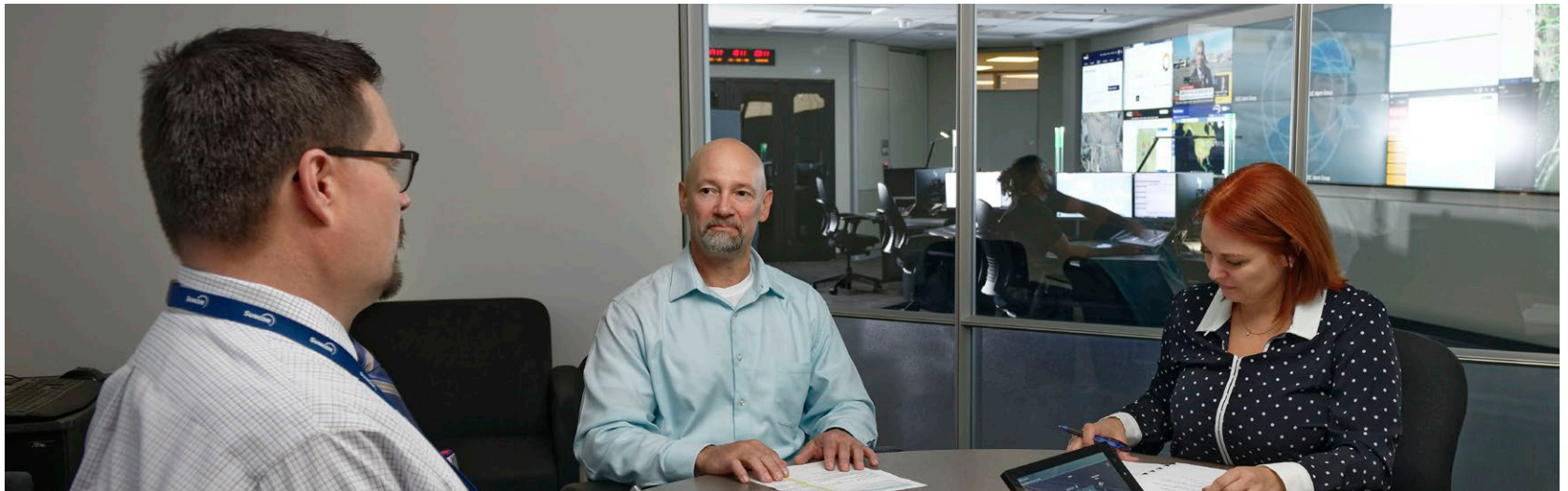


Prévention des paiements irréguliers (suite)

Table des matières

Notre Code

Vivre selon nos valeurs



Retenir les services de tiers

Dans le cadre de vos relations commerciales avec Suncor, vous pouvez être autorisé à retenir les services de tiers tels que des sous-traitants. Ces tiers peuvent jouer un rôle essentiel dans le succès de nos relations commerciales, mais leur comportement peut avoir une incidence directe sur nos réputations respectives.

EN DÉFINITIVE

Assurez-vous d'effectuer une vérification diligente de l'historique et de la réputation du tiers avant de retenir ses services. Votre vérification devrait vous donner l'assurance que le tiers agira de façon éthique et devrait vous permettre d'expliquer à Suncor les raisons qui justifient cette assurance. Si vous constatez qu'un tel tiers aurait pu agir de façon contraire à l'éthique, communiquez immédiatement avec l'équipe **Conformité et éthique de Suncor** (compliancendethics@suncor.com). En faisant fi des signes d'éventuelles malversations, vous pourriez rendre la situation encore plus difficile.

Communiquer l'information

Ressources

Prévention des paiements irréguliers (suite)

Table des matières

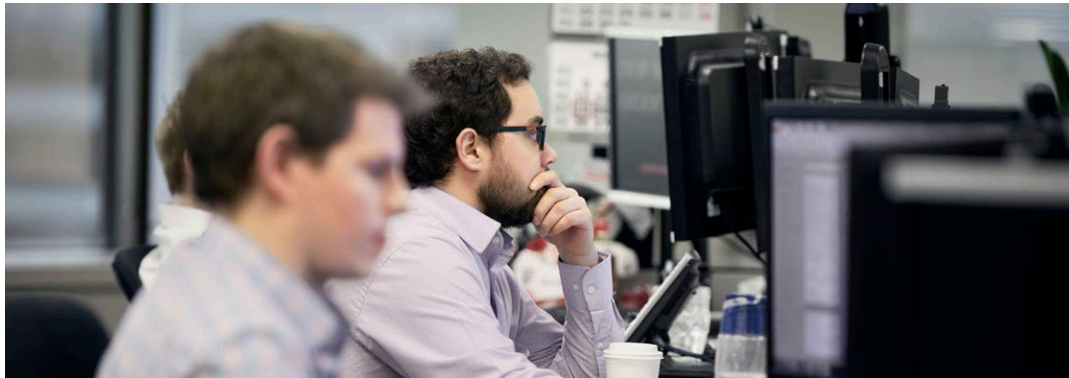
Notre Code

Vivre selon nos valeurs

Pratiques commerciales éthiques

Communiquer l'information

Ressources



Interactions avec des fonctionnaires

Nous devons être particulièrement prudents avant d'offrir des cadeaux, des divertissements ou d'autres avantages à un fonctionnaire en raison des risques élevés que ces initiatives comportent. À Suncor, le mot fonctionnaire est défini de façon assez large et comprend :

- les employés de l'État;
- les employés d'un organisme, d'un ministère, d'une société, d'un conseil d'administration, d'une commission ou d'une entreprise qui est la propriété ou sous le contrôle (en tout ou en partie) d'un État;
- toute personne qui agit à titre de représentant officiel d'un État ou d'une entité qui est la propriété ou sous le contrôle (en tout ou en partie) d'un État;
- les représentants élus, les candidats à une charge publique et les représentants d'un parti politique;
- toute personne affiliée à une organisation publique internationale telle que l'Organisation des Nations Unies ou la Banque mondiale.

EN DÉFINITIVE

Si vous envisagez d'offrir des cadeaux, des divertissements, un voyage ou quoi que ce soit d'autre de valeur à un fonctionnaire dans le cadre de votre relation commerciale avec Suncor, vous devez obtenir l'approbation de l'équipe Conformité et éthique de Suncor. Communiquez avec l'équipe **Conformité et éthique de Suncor** pour obtenir plus de détails (complianceandethics@suncor.com)

Q : Mon entreprise envisage d'envoyer un panier-cadeau à une personne qui travaille pour une société d'État étrangère. Nous travaillons actuellement avec cette entreprise dans le cadre d'un projet de Suncor. Est-ce un problème?

R : Bien des lois et des règlements régissent les offres de cadeaux, de repas et de divertissements à des fonctionnaires. Il est possible qu'un panier-cadeau contrevienne à ces lois, alors assurez-vous de communiquer d'abord avec l'équipe **Conformité et éthique de Suncor** (complianceandethics@suncor.com).

Concurrence loyale

Table des matières

Notre Code

Vivre selon nos valeurs

Pratiques commerciales éthiques

Communiquer l'information

Ressources



Des lois ont été adoptées pour assurer la libre concurrence sur le marché des produits et des services. Les infractions les plus graves aux lois sur la concurrence concernent les ententes entre concurrents pour :

- fixer les prix;
- restreindre la production ou l'approvisionnement d'un produit;
- se partager les marchés ou les répartir.

Ces ententes anticoncurrentielles peuvent entraîner des accusations criminelles, des amendes, voire l'emprisonnement, même si elles ne nuisent pas à d'autres participants dans le marché. Le seul fait de conclure de telles ententes est illégal.

EN DÉFINITIVE

Suncor n'exerce aucune activité anticoncurrentielle. Nous livrons une concurrence vigoureuse, honnête et conforme à toutes les lois sur la concurrence et à la loi antitrust. Nous nous attendons à ce que nos associés commerciaux en fassent autant.

Communication de l'information comptable et financière

Table des
matières

Notre Code

Vivre selon
nos valeursPratiques
commerciales
éthiquesCommuniquer
l'information

Ressources



Nous nous attendons à ce que nos associés commerciaux adoptent des principes et des méthodes pour s'assurer que la communication de l'information comptable et financière respecte les principes comptables pertinents. Les associés commerciaux de Suncor sont aussi tenus de s'assurer que les opérations concernant Suncor sont enregistrées de manière rapide et précise et que toute inexactitude, fausse représentation ou omission est rapidement relevée et signalée à l'attention de Suncor. Toute facture envoyée à Suncor ou à une autre entité en son nom doit être claire et documentée comme il se doit.

EN DÉFINITIVE

Si vous êtes témoin de transactions financières douteuses ou suspectes ou d'agissements non conformes à nos contrôles et nos processus financiers dans le cadre de vos relations commerciales avec Suncor, transmettez sans délai vos préoccupations à votre représentant de Suncor.

Communiquer l'information

Table des
matières

Notre Code

Vivre selon
nos valeurs

Pratiques
commerciales
éthiques

- > Information confidentielle
- > Délit d'initié et communication avec le public
- > Utilisation du matériel et des systèmes informatiques de Suncor

Communiquer
l'information

Ressources

Information confidentielle

Table des matières

Notre Code

Vivre selon nos valeurs

Pratiques commerciales éthiques

Communiquer l'information

Ressources



Confidentialité

L'information est un des actifs les plus précieux de Suncor, et nous prenons des mesures pour protéger les renseignements confidentiels. Il s'agit de renseignements exclusifs, techniques, commerciaux, financiers, relatifs à la clientèle ou autres qui ne sont pas accessibles au public.

EN DÉFINITIVE

Dans la mesure où vous avez accès à des renseignements confidentiels de Suncor, vous êtes tenu de les gérer de manière responsable en tout temps et de vous conformer aux dispositions sur la confidentialité prévues dans nos accords.

Q : Je fais partie d'une association professionnelle au sein de laquelle de nombreux pairs de l'industrie réseautent et échangent de l'information. L'étude d'une nouvelle technologie est à l'ordre du jour de la prochaine rencontre. J'agis actuellement comme consultant auprès de Suncor pour un projet dans le cadre duquel cette technologie est mise à l'essai dans une de ses installations. Puis-je parler de ce projet à la réunion?

R : Non, pas sans la permission de Suncor. Si vous envisagez de partager de l'information obtenue dans le cadre de vos relations avec Suncor, nous nous attendons à ce que vous vous conformiez aux dispositions sur la confidentialité prévues dans nos accords et que vous obteniez le consentement écrit de Suncor au préalable selon les exigences.

Information confidentielle (suite)

Table des matières

Notre Code

Vivre selon nos valeurs

Pratiques commerciales éthiques

Communiquer l'information

Ressources



Q : Je fournis des services aux installations d'exploitation de Suncor et il y a eu aujourd'hui un problème qui a entraîné un brûlage à la torche inattendu. Puis-je en parler dans les médias sociaux?

R : Non. Il ne faut jamais transmettre d'information, de commentaires ou d'images sur les activités opérationnelles de Suncor.

Médias sociaux

Si vous travaillez à un établissement de Suncor, vous pouvez avoir envie de photographier de l'équipement, des installations ou d'autres aspects des activités opérationnelles et d'afficher les photos en ligne.

En raison de la portée des médias sociaux, une publication ou un message sur Twitter concernant nos installations et nos activités pourrait avoir des répercussions inattendues.

EN DÉFINITIVE

Il ne faut jamais :

- transmettre d'information sur les activités de Suncor, surtout sur les incidents opérationnels, les interruptions et les arrêts potentiels;
- photographier l'équipement, les installations et d'autres aspects des activités de Suncor et afficher le tout en ligne ou l'envoyer à d'autres;
- publier des commentaires laissant croire que vous parlez au nom de Suncor;
- créer des profils en ligne indiquant que vous êtes un employé de Suncor (p. ex. sur LinkedIn).

Délit d'initié et communication avec le public

Table des
matières

Notre Code

Vivre selon
nos valeursPratiques
commerciales
éthiquesCommuniquer
l'information

Ressources



Délit d'initié

Nous nous attendons à ce que les tiers avec qui nous faisons affaire respectent la confidentialité de toute information privilégiée obtenue dans le cadre de notre relation commerciale et ne négocient aucune action ou aucun autre titre de Suncor en se fondant sur cette information. Le délit d'initié est une infraction grave et peut avoir d'importantes répercussions sur la réputation et conséquences juridiques.

EN DÉFINITIVE

Ne négociez jamais des actions de Suncor ou des titres de toute autre entreprise en vous basant sur de l'information non publique obtenue dans le cadre de notre relation commerciale.

Délit d'initié et communication avec le public (suite)

Table des
matières

Notre Code

Vivre selon
nos valeursPratiques
commerciales
éthiquesCommuniquer
l'information

Ressources

Communications au public

Les lois sur les valeurs mobilières exigent généralement que tous les investisseurs aient égalité d'accès à l'information pouvant influencer les décisions d'investissement, et que toute information importante soit communiquée rapidement et généralement au public. Suncor a des processus en place pour faciliter la communication opportune et exacte de l'information importante et compte un nombre limité de porte-parole désignés autorisés à parler au nom de la Société.

EN DÉFINITIVE

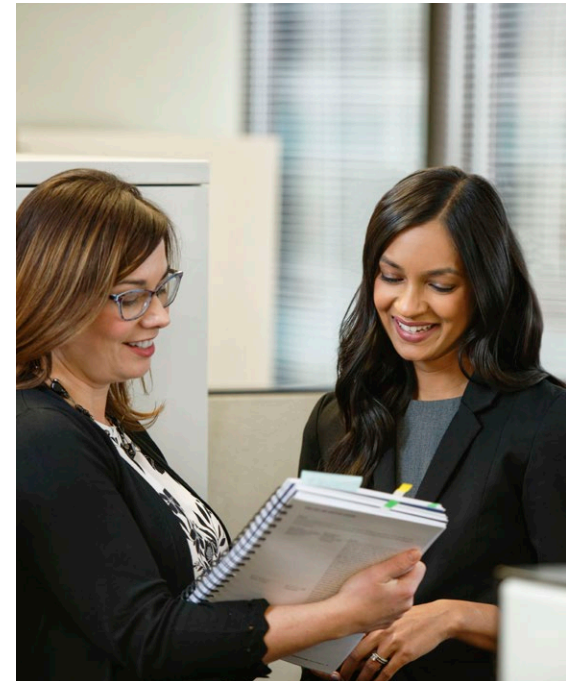
Ne diffusez jamais de communications au nom de Suncor et ne répondez jamais à des questions au sujet de Suncor provenant des médias, des membres de la communauté des investisseurs ou d'autres membres du public. Transmettez les demandes à l'équipe Affaires publiques de Suncor aux fins de suivi à media@suncor.com.

Demandes de cautionnement

Suncor entretient des relations avec des milliers de fournisseurs, de consultants, d'entrepreneurs et d'autres associés commerciaux qui lui présentent souvent des demandes de cautionnement. Les demandes vont d'une simple lettre de recommandation jusqu'à l'utilisation du nom et du logo de Suncor pour faire la promotion d'une entreprise dans le cadre d'une campagne de publicité ou d'information média. Suncor a pour principe d'exiger de ses associés commerciaux qu'ils obtiennent sa permission avant d'utiliser son nom, son logo ou ses marques de commerce pour faire la promotion de leur entreprise.

EN DÉFINITIVE

La simple mention de Suncor peut être considérée comme un cautionnement. Consultez toujours votre représentant de Suncor avant d'utiliser le nom, le logo ou les marques de commerce de Suncor.



Utilisation du matériel et des systèmes informatiques de Suncor

Quiconque fait affaire avec Suncor est tenu de protéger le matériel de Suncor qui lui a été confié. Dans la mesure où vous êtes responsable de matériel appartenant à Suncor, nous nous attendons à ce que vous en preniez soin et que vous l'utilisiez de manière efficace et rentable en respectant les principes d'une saine gestion. Il est entendu que vous devez protéger les biens de Suncor contre le vol, les dommages et une mauvaise utilisation.

Utilisation des actifs numériques de Suncor

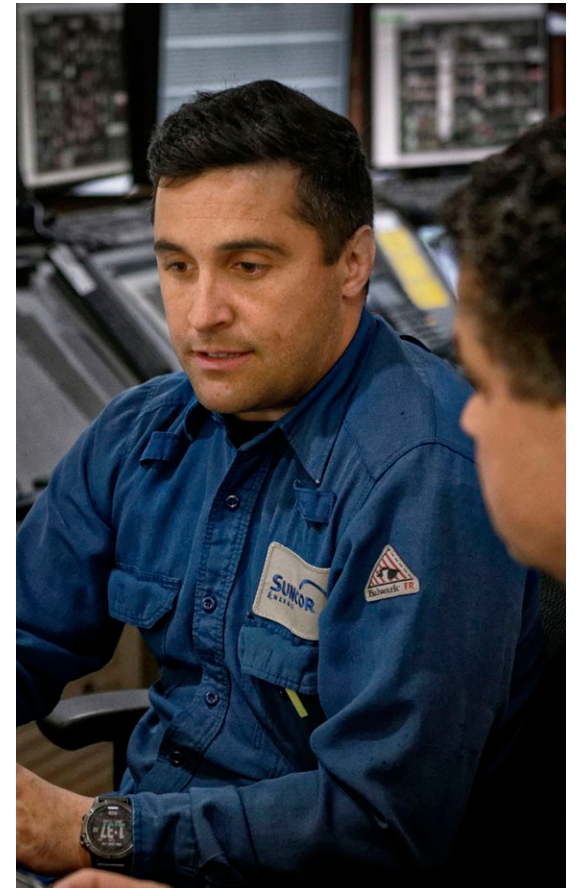
Suncor donne accès à ses associés commerciaux approuvés à des actifs numériques (comme du matériel, des systèmes et des services en ligne) afin d'améliorer la façon dont elle fait affaire avec eux. Chacun doit prendre les mesures raisonnables pour protéger les systèmes, la réputation et l'information de Suncor.

Internet est un environnement non contrôlé. Assurez-vous de faire preuve de politesse et de respect dans vos communications électroniques. Ne transmettez pas de renseignements confidentiels ou de renseignements commerciaux sensibles de Suncor par courriel ou Internet à moins que vous ne soyez certain qu'ils seront sécurisés et protégés.

Toutes les activités dans les systèmes de Suncor, à savoir le courrier électronique, les boîtes vocales, Internet, les ordinateurs et les téléphones cellulaires, font l'objet d'une surveillance pour s'assurer qu'ils sont utilisés de façon acceptable. Sachez qu'il n'y a aucune protection de la vie privée pour les communications transmises, reçues ou sauvegardées sur ces systèmes ou appareils.

EN DÉFINITIVE

- Chiffrez toujours l'information confidentielle quand vous utilisez le courriel, un dispositif de stockage portable, des services infonuagiques ou toute forme de communication par Internet.
- Signalez toute activité suspecte ayant trait à l'information confidentielle, les systèmes ou le matériel de Suncor en téléphonant au Centre de soutien des utilisateurs de Suncor (**1-866-276-7000** en Amérique du Nord ou **1-403-272-7800** ailleurs).



Ressources

Table des
matières

> Service d'assistance en matière d'intégrité de Suncor

Notre Code

Vivre selon
nos valeurs

Pratiques
commerciales
éthiques

Communiquer
l'information

Service d'assistance en matière d'intégrité de Suncor

Table des matières

Notre Code

Vivre selon nos valeurs

Pratiques commerciales éthiques

Communiquer l'information

Ressources



Il est possible que vous ne vous sentiez pas à l'aise de discuter avec votre représentant de Suncor relativement à un agissement qui vous paraît contraire aux prescriptions du présent document. C'est pourquoi nous avons créé le service d'assistance téléphonique en matière d'intégrité de Suncor. Le service est accessible 24 heures sur 24, chaque jour tout au long de l'année. Le Centre NAVEX Global, notre fournisseur pour ce service, vous aidera à dresser votre rapport.

Exemples de problèmes que vous pouvez signaler :

- Paiements irréguliers
- Comptabilité douteuse
- Conflits d'intérêts
- Agissements malhonnêtes
- Harcèlement, comportement irrespectueux ou violence au travail
- Problèmes d'audit
- Pratiques de concurrence déloyales
- Autres sujets de préoccupation

Q : Je suis au courant de certaines irrégularités, mais je ne connais pas tous les faits. À quel point dois-je être certain avant de faire un rapport? Dois-je d'abord tenter de recueillir plus d'information?

R : Non, il n'est pas nécessaire de recueillir plus d'information. En fait, vous ne devriez pas tenter de mener l'enquête vous-même. Dites simplement ce que vous savez. Des procédures sont prévues pour assurer la tenue d'une enquête appropriée.

Service d'assistance en matière d'intégrité de Suncor (suite)

Table des
matières

Notre Code

Vivre selon
nos valeursPratiques
commerciales
éthiquesCommuniquer
l'information

Ressources

Comment accéder au service d'assistance

Composez un des numéros ci-dessous ou allez sur le site www.suncor.ethicspoint.com pour faire une déclaration en ligne.

Pour un accès international dans les pays où le service AT&T Direct est disponible, composez le numéro d'accès d'AT&T, puis 866-270-9577, tel qu'indiqué plus bas.

Amérique du Nord

1-866-270-9577

Allemagne

0-800-225-5288, puis 866-270-9577

Royaume-Uni

0-800-89-0011, puis 866-270-9577

Libye et autres pays où le service direct d'AT&T n'est pas offert

Appelez à frais virés au Centre Navex Global, comme suit :

- À partir d'une ligne extérieure, appelez le téléphoniste local et demandez-lui de faire un appel à frais virés aux États-Unis au 503-726-2426.
- Lorsque le téléphoniste vous demande d'indiquer qui effectue l'appel, dites simplement « Suncor » (ne donnez pas votre nom).
- Le Centre Navex Global accepte tous les appels à frais virés.

En raison des lois internationales sur la protection de la vie privée, le Centre Navex Global ne peut accepter des rapports sur certains sujets en provenance de pays de l'Union européenne. Le cas échéant, vous serez réorienté vers l'équipe Sécurité générale de Suncor.

Notes

Le présent code n'a pas pour but de créer pour un tiers quelconque un droit quel qu'il soit.

© 2023 Suncor Énergie Inc. Tous droits réservés. Le nom et le logo Suncor sont des marques de commerce de Suncor Énergie Inc. enregistrées au Canada et dans d'autres pays.

Décembre 2023